



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23 septembre 2026

Réduire le Fonds chaleur ou comment maintenir notre dépendance aux énergies fossiles

Alors que les arbitrages budgétaires sont en cours et que la menace d'une baisse du budget d'intervention de l'ADEME est relayée par la presse, les membres Club de la Chaleur (AFPG, AMORCE, CIBE, ENERPLAN, FEDENE, SER, Via Sèva) expriment leur très vive inquiétude quant au sort réservé au Fonds chaleur pour 2027. Après un été caniculaire et une crise énergétique aux effets inflationnistes déjà - palpables, un tel arbitrage budgétaire irait complètement à rebours de l'objectif prioritaire de sortie des énergies fossiles.

Les besoins de chaleur, qui représentent plus de 40 % de la consommation d'énergie en France, sont encore majoritairement couverts par des énergies fossiles importées (gaz, fioul, charbon). Le Fonds chaleur est l'un des dispositifs publics les plus efficaces pour réduire efficacement et durablement cette dépendance. En soutenant les réseaux de chaleur et de froid, les pompes à chaleur, la géothermie, la biomasse, le solaire thermique ou encore la récupération de chaleur, il permet de mobiliser des ressources souveraines, décarbonées et mobilisables partout sur le territoire métropolitain et dans les outre-mer.

Depuis sa création en 2009, le Fonds chaleur a permis de réaliser plus de 11 000 nouvelles installations, sans « pari technologique », grâce à des solutions de décarbonation éprouvées et efficaces. Celles-ci ont permis de substituer en 2025 52,5 TWh de gaz fossile par des énergies renouvelables et de récupération, soit l'équivalent de la consommation de chaleur d'environ 5 millions de logements. Cela représente un ratio de 11 € d'aide pour chaque MWh de gaz substitué, une valeur particulièrement efficiente du point de vue des finances publiques.

Au-delà de ses bénéfices climatiques, le Fonds chaleur protège concrètement les collectivités, le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises. Le prix de la chaleur produite par des énergies locales et souveraines n'est pas soumis aux aléas des marchés internationaux. Les réseaux de chaleur qu'elles alimentent sont moins exposés aux à-coups des marchés. Cette stabilité est un gage de protection de nos concitoyens dans un contexte actuellement très anxiogène. C'est également un bouclier efficace pour préserver les finances publiques : **en 2025, l'ensemble des installations soutenues par le Fonds chaleur ont permis 2,6 Mds€ d'économie sur la balance commerciale (1).**

Il y a tout juste un an, pour poursuivre le déploiement de la chaleur renouvelable, l'État avait conforté le Fonds Chaleur avec un budget de 800 M€. Alors que le portefeuille de projets cumule déjà un montant de demande

d'aide atteignant plus du double de ce budget, réduire en 2027 les crédits du Fonds chaleur reviendrait à renoncer à de nombreux projets prêts à être réalisés dans les territoires et par voie de conséquences aux objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie récemment publiée.

Dans un contexte de crise énergétique et de très forte inquiétude des citoyens, collectivités et acteurs économiques face à la hausse du prix des énergies fossiles, les membres du Club de la Chaleur appellent le Gouvernement à maintenir le Fonds chaleur a minima à 800 millions d'euros en 2027.

Aujourd'hui plus que jamais, investir dans la chaleur renouvelable, c'est protéger le pouvoir d'achat des Français, renforcer la compétitivité de notre économie et accroître notre souveraineté énergétique.

(1) en comparaison du gaz qu'il aurait fallu importer pour produire cette chaleur en l'absence de ces projets, avec un prix du gaz à 50 €/MWh.

À propos d'AMORCE

Représentant plus de 1 100 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et

associations), AMORCE constitue le premier réseau national de collectivités territoriales et d'acteurs locaux engagés dans la transition écologique. Réseau d'information et de partage d'expériences, AMORCE accompagne les collectivités locales et les décideurs locaux dans la mise en œuvre de leurs stratégies territoriales de gestion des déchets, d'économie circulaire, de transition énergétique et de gestion durable de l'eau.

www.amorce.asso.fr